

*Loi sur les chemins de fer*

**M. J. R. Ellis (Hastings):** Monsieur l'Orateur, pour suivre pendant quelques instants l'exemple de mon collègue, le député de York-Simcoe (M. Stevens), j'aimerais ajouter à ce qu'il a dit en signalant que le texte du bill est un peu vague à certains endroits. A ma connaissance, on n'emploie par ordinairement les mots «à proximité» dans une mesure de ce genre parce qu'ils n'indiquent pas vraiment un secteur précis. Je pense que l'auteur de la mesure pourrait utiliser certaines des expressions contenues dans les mesures dont se sert le conseil municipal de l'Ontario pour sa planification.

Mes collègues et moi-même avons l'intention de permettre que le bill soit renvoyé au comité au lieu de l'étouffer, comme on le fait ordinairement dans le cas de la plupart des bills présentés par l'opposition. Cependant, j'ai l'intention de surveiller le moment où il sera étudié par le comité et de proposer certains changements. Par exemple, un préavis de quatre semaines ne me semble pas suffisant. A certaines époques de l'année, un tel préavis peut être suffisant, mais si l'on publie un avis dans un journal à compter de la deuxième semaine de juillet et jusqu'à la deuxième semaine d'août, par exemple, bien des gens ne le verront pas parce qu'ils sont en vacances. A mon avis, à certaines époques, il faut un préavis de bien plus de quatre semaines.

J'ai une certaine expérience des questions de ce genre, monsieur l'Orateur. Il n'y a pas longtemps, à titre de maire de Belleville, j'ai été mêlé directement au retrait d'une voie ferrée importante du centre de la rue principale de Belleville, où elle se trouvait depuis toujours d'après ce que j'ai pu voir. La voie ferrée était très vieille, et je dois dire qu'il était assez impressionnant de voir une locomotive et des wagons du CN passer dans la rue principale, devant les principaux bureaux et l'hôtel le plus important de Belleville. Nous avons fait enlever la voie ferrée, et j'en ai d'ailleurs conservé un morceau que je garde sur mon bureau. Cependant, Belleville fait face à un autre problème, celui du déplacement de la voie du CP le long de la baie. Ce front de mer serait magnifique s'il n'y avait pas cette laideur laissée là par le Canadien Pacifique. Comme l'a mentionné quelqu'un dont j'ai oublié le nom, cette voie ferrée a été construite à une époque où les compagnies ferroviaires s'imposaient par la force dans des secteurs où elles n'était pas voulues réellement et où elles ne pourraient certainement pas s'implanter maintenant.

● (1750)

Si la loi fédérale régissant le déplacement des voies ferrées étaient le moins efficace nous pourrions supprimer cette voie du secteur sud de Belleville qui ne s'en porterait que mieux.

J'ai quelques observations à faire sur deux points en particulier. J'ai été déçu par le coup bas qu'a porté à ce sujet le député de Niagara Falls (M. Young) au gouvernement de l'Ontario. J'ai constaté dans mes rapports avec ce gouvernement qu'il se montrait toujours prêt à collaborer afin de régler de telles situations sans délai. Je suis d'avis que dans ce

domaine, la faute revient au gouvernement fédéral et à sa loi régissant le déplacement des voies ferrées.

Je n'ai pu m'empêcher d'être quelque peu surpris quand le député de Scarborough-Ouest (M. Martin) a déclaré que le bill bénéficiait de l'appui des 12 hommes qui forment le conseil municipal de Scarborough. J'ai moi-même été conseiller municipal pendant de nombreuses années. Il n'y a pas très longtemps, j'ai su qu'il y avait deux jolies femmes parmi les membres du conseil de Scarborough et je suis certain qu'elles ne seront pas très heureuses de voir que le député de Scarborough-Ouest les traite d'une manière aussi chauvine.

Comme l'a dit le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), il s'agit là d'une mesure importante que nous avons l'intention de laisser atteindre l'étape du comité. Le parti de l'opposition à mon sens, a fait preuve d'initiative à cet égard, ce qui n'avait pas été évident à propos d'un bill d'initiative privée tout aussi important qui avait été présenté il y a quelques années. Il y a fort peu de temps que je suis à la Chambre et, à ma connaissance, il s'agit là d'une mesure sans précédent. Je suis impatient de voir quelles mesures le gouvernement prendra à la suite de cette excellente initiative de l'opposition qui permet qu'un bill d'initiative privée soit étudié à la Chambre. Il est évident qu'une région en particulier de notre pays tirera avantage de l'application de cette mesure, je veux parler de la circonscription du député de Scarborough-Ouest, mais il en sera de même pour tous les citoyens du Canada car le bill intéresse l'ensemble de notre pays.

Monsieur l'Orateur, je vois que nous approchons de l'heure habituelle de suspension de la séance. Je veux donc me rasseoir et je pense qu'ensuite on pourra renvoyer le bill à l'étude au comité.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. l'Orateur adjoint:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé au comité permanent des transports et des communications.)

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puis-je déclarer qu'il est 6 heures?

**M. l'Orateur adjoint:** Les députés ont entendu la proposition du député. La Chambre est-elle d'accord pour que nous disions qu'il est 6 heures?

**Des voix:** D'accord.

(La séance est suspendue à 5 h 55.)

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 8 heures.